

## Règlement des Duels de Trading Septembre 2017

### 3 rounds sur une catégorie spécifique d'actifs uniquement à chaque fois

#### ACTIONS – FOREX – INDICES

**Horaires des Duels** (sauf changement de dernière minute) :

- 1<sup>er</sup> round « Actions » de 9h30 à 10h30
- 2<sup>ème</sup> round « Forex » de 14h00 à 15h00
- 3<sup>ème</sup> round « Indices & Futures » de 17h30 à 18h30

**Code couleur :**

- En rouge les nouveautés septembre 2017
- En bleu (en bas du règlement), les rappels utiles
- En noir les éléments n'ayant subi "quasiment" aucun changement

**8 traders au départ**

### I - Bases Générales :

1. **Compétition en Réel** : Temps réel (prise et débouclage des positions en direct), Argent réel (50 000 Euros) et vainqueur réel (pour chaque round et sur la totalité de la journée).
2. **Trois rounds** : Elle se dispute sur une série de 3 matchs d'1 heure (60 minutes à respecter scrupuleusement).
3. **Nouveauté 2017** - Chaque round se déroule sur une catégorie d'actifs uniquement : Soit Actions, soit Forex, soit Indices.
4. **Nouveauté 2017** - Tous les traders participent à l'ensemble des tours, avec l'obligation de réaliser au moins 1 opération à chaque fois, sauf être disqualifié.
5. **Nouveauté 2017** - A la fin de chaque round est désigné un vainqueur pour la catégorie d'actifs traitée.
6. **Nouveauté 2017** - Le trader remportant l'Etoile de Cristal du meilleur trader de l'année, est celui des traders ayant obtenu la meilleure performance en €, à l'issue des 3 rounds (Actions, Forex, Indices).
7. **Nouveauté 2017** - Par « Indices » il faut comprendre tout ce qui n'est ni une Action, ni une Devise (Forex). Sont donc ainsi autorisés outre les indices via les CFD, tels que FRA40, GER30, US30... également tous les Futures (sauf Devises) sur le Pétrole, les Taux, ainsi que les Indices de Volatilités (Vix) ...
8. **Capital** : Chaque concurrent dispose d'un capital de 50 000 Euros (ni plus, ni moins), vérifié/certifié, sans possibilité de renflouement extérieur au cours de la compétition, mais bénéficiant des gains (ou pertes) accumulés/réalisés durant les rounds précédents de la compétition.
9. **Participation à tous les rounds** : Chaque match se déroule entre l'ensemble des compétiteurs en lice, les uns contre les autres (et non en forme de face à face, ou de 1 contre 1).
10. **Délai de chaque round** : Pour cette année, il est fixé à 60 minutes exactement.
11. **Nouveauté 2017** – Bien que chaque round se déroule sur un actif précis, il est parfaitement autorisé de traiter avec le produit financier de son choix selon le cas : Spot-Cash, Futures, CFD ....  
**ATTENTION** : Comme les années précédentes, une équivalence des leviers autorisés durant la compétition, sera retenue par les organisateurs avant l'ouverture des Duels, ayant pour base principale les produits traités sur les marchés organisés et listés, se rapprochant le plus des produits non-listés. En majorité des cas, le levier retenu et autorisé, correspondra à la marge la plus faible demandée sur les marchés des Futures. A titre d'exemple, pour les Actions le levier maxi retenu sera celui du SRD, soit : x5, pour les Devises Spots (FOREX), l'effet de levier retenu, sera celui pratiqué par le CME de Chicago, qui est une bourse organisée sur laquelle se traite plusieurs Futures sur Devises, Idem pour les Indices Cash traités via les CFD.
12. **Engagement signé** : Un engagement formel et signé sur l'honneur est demandé à chaque trader, sur l'utilisation d'un compte réel de 50 000 euros, utilisé pour la compétition, et sur le respect du règlement.
13. **Respect de la charte et des valeurs des salons organisés par l'agence IAT** : Les participants aux Duels de trading s'engagent à respecter et à ne jamais critiquer l'organisme responsable de

l'organisation des salons : l'agence IAT, ainsi que les valeurs que cette dernière défend. Toute remarque désobligeante à son encontre, serait de nature à leur interdire l'accès à l'évènement durant une période de 3 ans minimum.

14. **Demande de Relevé de Compte** : Un relevé de compte, ou avis d'opéré certifié par le broker en charge du compte du Trader concerné, illustrant la présence d'une somme de 50 000 euros sur ce compte, est demandé à chaque participant, avant le début de la compétition.
15. **Contrôle des Arbitres et Superviseur**: La bonne tenue de la compétition relève des décisions du Superviseur (Juge-Arbitre) désigné par l'agence IAT avant le début de la compétition, et secondé de 2 accesseurs désignés eux-mêmes parmi les arbitres présents, au début de la compétition.
16. **Annonce des Positions haute voix** : Toutes les positions prises doivent être annoncées à haute voix, dans les 30 secondes de leur exécution. En cas de dépassement du délai, ou de tricherie avérée sur ce point, le trader pourra être disqualifié sans avoir la possibilité de faire appel ou de contester la décision de l'arbitre. **Pour mémoire : C'est au trader et à lui seul, de veiller à ce que l'arbitre est parfaitement compris et enregistré les opérations réalisées et non l'inverse. C'est également au trader de veiller à ce que l'arbitre est inscrite ses prises de positions sur le paperboard. En aucun cas, il ne peut y avoir un rattrapage, ou rectification après coup de ce qui est inscrit sur le paperboard sans l'accord express du juge-Arbitre. En cas de doute, seul la décision du juge-arbitre, sur avis de l'arbitre au côté du trader, sera retenu.**
17. **Positions simultanées** :
  - A - La prise de position ne peut en aucun cas être simultanément et conjointement annoncée en même temps que leur débouclage. Dans le cas, où des positions et leurs débouclages seraient réalisées de manière quasi-simultanée, résultant par exemple d'une programmation des ordres à l'avance par le trader, celui-ci doit absolument en informer à l'avance, le contrôleur ou arbitre le plus proche, afin d'anticiper l'éventualité d'une prise de positions et de son débouclage dans la même seconde, sans que cette position ne puisse être contestée, remise en question, ou même invalidée.
  - B - Cas de plusieurs positions en cascade, automatiques ou via un trading system : Dans ce cas, le trader doit faire en sorte que l'arbitre en charge de son contrôle, en soit clairement informé, et puisse opérer son contrôle sur les dites opérations. Il est ainsi fortement conseillé au trader, de tenir une feuille à ses côtés, sur laquelle les différentes positions en attente, seront clairement indiquées, permettant à l'arbitre de contrôler facilement celles-ci. Pour mémoire : C'est au trader de veiller à ce que l'arbitre est parfaitement compris et enregistré les opérations réalisées et non l'inverse. En cas de doute, seul l'avis de l'arbitre sera pris en compte par le Juge-arbitre.
18. **Informations et Annonces des résultats en cours** : Outre les différents et nombreux commentaires du juge-arbitre, des arbitres et contrôleur vis-à-vis des prises de positions, et des résultats de chaque trader, chaque trader a l'obligation stricte de donner à haute voix, un résultat précis de ses positions toutes les 15 minutes environs à la demande des arbitres, et avec un maximum de 3 fois durant la rencontre. Le trader dispose d'un délai de 5 minutes pour donner sa position, sous peine d'être disqualifié (après 1 avertissement). L'information donnée sur la position en cours doit être aussi précise que possible, incluant le résultat actuel (positions fermées), et le résultat en cours (positions encore ouvertes). En cas de malversation flagrante et/ou suite à une contestation d'un des participants (En cours de match -ou- dans les 30 minutes suivant la fin du round), un comité d'arbitrage se réunira pour délibérer (contrôleur + 2 assistants désignés au début des duels) et tranchera afin de disqualifier ou pas le trader suspecté de non-respect de la règle d'information. Dans ce cas, le comité d'arbitrage est autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires, depuis le rejet de la contestation, jusqu'à l'inversion des résultats, voire la disqualification.
19. **Publicités données aux résultats (Palmarès et Eliminations)** : Tous les traders engagés reconnaissent que les décisions du juge-arbitre sont irrévocables et incontestables, en dehors de recours et moyens de contestation (voir paragraphe III "Contestation"), et que leur mise en doute ou dénégation est susceptible de poursuite en diffamation, dénigrement et calomnie.

## II - Vainqueur du match :

1. **Nouveauté 2017 - Vainqueur de chaque round** : Un vainqueur est désigné à l'issue de chaque round pour la catégorie d'actif traitée, en ayant réalisé la meilleure performance en capital durant le round susvisé.
2. **Nouveauté 2017 - Meilleur trader de l'année** : Le vainqueur de l'Etoile de Cristal du meilleur trader de l'année est celui des traders ayant obtenu la meilleure performance en €, à l'issue des 3 rounds (Actions, Forex, Indices).
3. **Résultats** : Ne sont retenus dans le décompte de la performance que les sommes en Euros (ou en équivalent Euros au moment du résultat / Taux de change en vigueur à ce moment-là), **hors frais de**

**courtage**, les plus importantes **gagnée sur la partie** (et non pas en cumul des gains des différentes parties précédentes, ni en % vis à vis du capital détenu).

4. **Courtage et frais n'entrent pas en compte dans le calcul des résultats (gains/pertes)** : Quel que soit le courtage auxquelles les opérations d'un participant sont exécutées, celui-ci ne sera pas pris en compte dans les résultats de la compétition. Dans ce cas, le spread des CFDs, Forex ou autres produits, qui pourraient être assimilés par certains comme un courtage "indirecte", peut donc éventuellement et effectivement constituer un handicap non négligeable, mais qui ne pourra pas cependant être déduit des prises de positions brut, à savoir la différence entre le cours d'achat et le cours de vente.
5. **En cas d'égalité totale** : Le vainqueur sera celui ayant eu l'activité la plus importante en nombre de lots traités durant le round, ou durant la journée (cas du vainqueur de l'Etoile de Cristal). Si l'égalité est de nouveau constatée, un tirage au sort à huis clos, en présence des traders considérés, ainsi que des 3 représentants du Jury, départagera les participants, bien avant la reprise du round suivant.

### III – Contestation - Règlement :

1. **Délai du dépôt** : Pour être acceptée et étudiée, toute contestation doit être déposée **avant un délai maximum de 30 minutes après la fin de chaque match**. Toute contestation formulée après ce délai, sera déclarée irrecevable, et ne pourra pas aboutir.
2. **Délai des décisions** : Selon les conditions et disponibilités afférentes à l'organisation du salon, la contestation et ses arguments doivent, autant que possible, être immédiatement étudiée par les 3 membres du jury. En tout état de cause, la décision qui revient uniquement au jury au complet (3 membres / à la majorité), doit avoir lieu **10 minutes avant les matchs suivants**. Faute de quoi, la compétition ne pourra pas reprendre et devra être décalée d'autant.
3. **Droit au dépôt d'une contestation** : Les contestations doivent provenir d'abord et en priorité, des participants eux-mêmes aux Duels, qui sont directement impliqués. Outre les membres du Jury et Arbitres, qui sont également en mesure de formuler eux-mêmes une contestation, des personnes du public peuvent aussi remettre par écrit (sur papier simple) et selon les délais indiqués ci-dessus, toutes remarques ou contestations qu'ils jugeraient utiles au bon déroulement/fonctionnement des Duels.
4. **Demande de modification du règlement** : Toute demande de modification, ou exception au règlement, doit être soumise au comité d'organisation, au moins 1 mois avant la compétition. Ceci, afin d'informer et de permettre aux autres traders participants dans un délai suffisant, sinon de contester, de faire au moins valoir leurs arguments et éventuelle opposition.
5. **Disqualification** : Si un trader est disqualifié durant le match, il est automatiquement classé en dernière position des participants du round et ne peut pas participer au round suivant. Si un trader est disqualifié après la fin du match, suite à une contestation (délai : 30 minutes pour formuler une contestation), le trader suivant arrivé après lui dans la liste, est automatiquement reclassé, et prend la place du trader disqualifié. Si cette disqualification est reconnue comme volontairement malveillante et empreinte de tricherie, le trader participant ne pourra plus se représenter à l'une de nos compétitions avant 3 ans.
6. **Abandon** : En cas de forfait ou d'abandon d'un participant, aucun changement ne sera procédé au classement. Si cet abandon est annoncé durant le round (à moins d'une faute, ou tricherie avérée, ou bien d'un non-déboucement de position à l'issue du round ce qui disqualifierait le trader et donc le placerait de facto en fin de classement), le trader sera classé en fonction de son résultat en cours.

### IV - Caractéristiques Techniques :

1. **Nouveauté 2017 - Time & Sales** : A la fin de chaque séance, chaque trader doit **obligatoirement adresser son "Time and Sales" et liste détaillée de chaque opération réalisée, au Jury contrôlant les opérations, ainsi qu'aux organisateurs du Salon : [contact@salonat.com](mailto:contact@salonat.com). Une fois validée, celle-ci pourra éventuellement être rendue publique pour consultation par l'ensemble des visiteurs.**
2. **Impression écran des résultats** : A défaut de times & sales, les traders participants, doivent à l'issue de chaque round, adresser par e-mail à l'adresse qui leur sera indiquée sur la compétition, l'impression de leur écran.
3. **Annnonce des prises de positions** : Chaque joueur doit annoncer à haute voix au public, la ou les positions prises (sens, quantité, marché, horaire) au moment de leur exécution, ainsi qu'au moment de leur déboucement. Les séances seront toutes enregistrées sur bandes sonore, et éventuellement sur vidéo, pour éviter toute contestation.

4. **Relevée des positions** : Des Teneurs positions/Arbitre relèvent les positions en cours. Faute d'avoir été entendues par le Teneur de position/Arbitre, l'ordre et son exécution ne pourront être comptabilisés, ni considérés comme valides. Pour être réellement enregistrée l'ordre et son exécution doivent être relevés par le teneur de position qui inscrira ceux-ci à l'attention du public. Attention : C'est aux traders compétiteurs, et à lui seul, que relève l'obligation de vérifier que la position a bien été enregistrée par le Teneur de position/Arbitre.
5. **Nouveauté 2017 - Opérations en flux rapide (HFT)** : Attention : De la règle n°4 ci-dessus, découle le fait qu'un trop grand nombre d'opérations en flux hyper-rapide (HFT ou CO ou Trading Systems), pourraient ne pas être enregistrées par le Teneurs de positions, et donc ne pas être retenues dans les résultats. Afin d'une bonne compréhension et éviter toute tricherie, le trader devra veiller au bon suivi et parfaite compréhension par les arbitres et le public, des opérations qu'il aura prises.
6. **Effet de levier/ Marges** : Afin de respecter l'équité la plus juste entre tous les concurrents, disposant chacun d'une égale et même somme d'argent fixée règlementairement à 50 000 €uros au départ de la compétition, l'effet de levier autorisé pour chaque trader, et ceci nonobstant les possibilités, facilités ou souplesses que celui-ci pourrait bénéficier de son courtier, est limité à la marge fixée officiellement et actualisées au moment de la compétition par chacun des Bourses officielles dont dépendent les contrats ou actifs traités. La marge retenue est ainsi constituée du plus petit montant des 2 Marges overnight (quand les 2 coexistent) entre la Marge initiale (Initial Margin) et la Marge de Maintenance (Maintenance Margin) pour un contrat. Pour l 1<sup>er</sup> round « Actions » la marge maxi retenue sera celle du SRD, soit : x5.
7. **Rappel sur l'Effet de levier / Plus de souplesse de +1 contrat** : Attention, depuis déjà 2016, la faculté qui avait lieu en 2015, de traiter + 1 contrat de souplesse vis-à-vis du nombre de contrats ou lots autorisés conformément à l'article IV alinéa 6 sur l'effet de levier, a été supprimée cette année (2016). A titre d'exemple, découle de cet alinéa, le fait que sur le FDAX, les participants n'auront le droit de traiter uniquement que 2 contrats (et non plus 3).
8. **Effet de levier/ Marges des marchés non-listés** : Tous les marchés et produits étant permis durant la compétition, une équivalence des leviers autorisés durant la compétition, sera retenue par les organisateurs avant l'ouverture des Duels, ayant pour base principale les produits traités sur les marchés organisés et listés, se rapprochant le plus des produits non-listés. En majorité des cas, sauf pour le 1<sup>er</sup> round « Actions », le levier retenu et autorisé, correspondra à la marge la plus faible demandée sur les marchés des Futures. A titre d'exemple, pour les Devises Spots (FOREX), l'effet de levier retenu, sera celui pratiqué par le CME de Chicago, qui est une bourse organisée sur laquelle se traite plusieurs Futures sur Devises. Pour les CFDs sur Indice Cash Ex : France40, Dax30 ....., l'effet de levier maximum autorisé correspondra à celui déterminé par le contrat Future similaire.
9. **Montant Nominale maximum** : En cas de positions sur un ou plusieurs marchés en même temps, et bien que respectant le nombre de lots autorisés pour chaque marché, il sera retenu un montant maximale à ne pas dépasser de : **1 000 000 €uros** de nominal total de la position complète.
10. **Pénalité en cas de dépassement des Marges ou du Nominal total** : En cas de dépassement de nombre de lots autorisés à traiter en fonction de la marge retenue ou bien du total du Nominal autorisé, le trader devra déboucler immédiatement toutes ses positions, et sera sanctionné par un avertissement pour le round en question. Si le dépassement se reproduit à nouveau durant le même round, le trader sera disqualifié.
11. **Capital après le 1<sup>er</sup> round** : Les matchs suivants sont joués par les traders, avec les gains ou pertes accumulés aux 50 000 €uros initiaux, du ou des tours précédents. Cette somme peut donc augmenter ou diminuer selon le cas. En revanche, la performance, sera toujours relevée en montant d'Euros total à la fin de chaque match, et non en % de cette somme).
12. **Position dans le délai des 60 minutes imparties** : Aucune position n'est autorisée avant l'heure du début de chaque séance, soit environs celle fixée dans le programme, mais après le top donné par le Juge-Arbitre. Toute position prise sur le compte "officiel" du Trader-Compétiteur, avant l'heure de la séance (horaire du jury faisant foi), étant susceptible de causer une incompréhension par les arbitres et le public, aura donc pour conséquence de disqualifier le trader porteur de la dite position. Si un des traders participants veut prendre une position distincte et hors concours et en dehors de horaires, il doit l'opérer sur un autre compte et clairement distinct de celui utilisé durant la compétition.
13. **Débouclément avant la fin du round** : Pour faciliter la comptabilisation des résultats et éviter toutes contestations, toutes les positions sont débouclées/clôturées 1 minute avant la fin de chaque séance (soit : 10h29 pour le 1<sup>er</sup> round, 15h29 pour le 2<sup>ème</sup> round, 18h29 pour le 3<sup>ème</sup> round). Toutes les positions conservées après l'heure de fin de séance (10h30+1 seconde pour le 1<sup>er</sup> round, 15h30 plus 1 seconde pour le 2<sup>ème</sup> round, 18h30 plus 1 seconde pour le 3<sup>ème</sup> round), fussent-elles de quelques secondes, auront pour conséquence de disqualifier le trader porteur de la dite position. Rien n'interdit cependant au trader-compétiteur, si celui-ci pour toute sorte de raisons, désire conserver-porter sa position, de fermer sa

position sur le compte officiel de la compétition (avec gain ou perte), et de ré-ouvrir celle-ci sur un autre compte clairement distinct du compte officiel. Toute raison de gains/pertes invoquée dans ce cas, pour conserver sa position, et refuser de déboucler celle-ci ne pourra donc être invoquée à juste titre.

14. **Trader "Actif"** : Pour valider leur place dans le classement, chaque trader participant est tenu de réaliser au moins une opération à chaque fois. A défaut, il sera disqualifié.

## V - Moyens Techniques :

1. **Connexion Internet** : Chaque trader doit se doter de sa propre clé 3 ou 4G personnelle (voire plusieurs clés en secours), dont il est lui-même responsable. Attention, si cette connexion venait (malheureusement) à faire défaut en cours de match, les arbitres ne pourraient que constater la défaillance de connexion, sans aucun recours pour le trader participant. Dans ce cadre, il est donc fortement conseillé et même recommandé aux traders-participants, de disposer avec eux de plusieurs clés 3 ou 4G, ou même un téléphone portable comme dernier recours pour passer ses ordres et déboucler une éventuelle position, afin de palier à toutes éventualités. Dans ce cas, le concurrent devrait en informer immédiatement le juge présent dans la salle, ou prévenir le jury de référence, afin d'éviter tout litige susceptible de remettre en cause les opérations effectivement réalisées. En cas d'incertitude, le juge arbitre et ses assesseurs seront seuls juges pour valider ou pas, ces opérations.
2. **Matériel du Trader** : A condition de rester dans des normes "raisonnables", chaque participant a le droit de disposer à ses frais, du matériel qu'il souhaite pour organiser son trading. A charge évidemment pour lui, et éventuellement de ses collaborateurs, de mettre en place son matériel à l'avance, à la place que le jury lui aura indiqué, pour commencer les duels aux heures préalablement fixées. Il lui est conseillé, outre son ordinateur de base, de disposer d'au moins 1 ordinateur de secours. Il devra cependant indiquer au Jury, l'ordinateur de référence, sur lequel et depuis lequel seront passés les ordres. **C'est cet ordinateur en effet qui sera contrôlé par les arbitres, et sur lequel seront affichés en référence pour le public, les résultats des différentes opérations, et sera lui-même retransmis sur les écrans de la salle de conférence.**
3. **Aucun contact physique** : Hors problème technique (et après en avoir fait la demande au jury présent dans la salle), le trader ne devra jamais être assisté d'un tiers extérieur présent physiquement sur place, juste à ses côtés, ou tout proche dans le public. Le jury présent sur la compétition est en droit de demander soit à un ou plusieurs spectateurs incriminés de se déplacer, soit de faire déplacer le trader lui-même, sans que celui-ci puisse se prévaloir de cet incident pour contester les résultats du match.
4. **Contact téléphonique autorisé** : Le trader peut recevoir à ses frais, toute communication par téléphone, mail, ou autre système électronique qu'il jugera lui-même utile, et reste en contact le temps qu'il souhaitera.
5. **Mise en place** : En fonction des salles et places qui lui sont attribuées, chaque trader doit planifier son installation à l'avance. Pour la première épreuve qui commence à 9h30, il lui est conseillé d'une part de venir en repérage la veille (jour d'installation du salon à partir de 17h30), voire de commencer à s'installer ce jour-là, puis le vendredi matin d'arriver sur place au moins 1 heure à l'avance, soit : à 8h30. Chaque trader venu la veille, jour du montage du salon, aura reçu son badge d'accès professionnel, lui permettant d'entrer sur le salon, en dehors des horaires du public. Tout retard dans son installation et conséquences sur les duels, ne pourront être imputés à l'organisation.

## VI - Comportement général et Pouvoir du Jury :

1. **Nuisance** : Chaque concurrent ne devra en aucun cas nuire à ses adversaires, et les empêcher de trader en quelque manière que ce soit. Après 3 avertissements du Jury, celui-ci pourra être disqualifié sans aucun recours possible.
2. **Jury** : Un Jury indépendant (composé d'un Juge-Arbitre désigné à l'avance par les organisateurs : l'agence IAT, et de deux assesseurs au moins), assisté de plusieurs teneurs de position relevant les prises de positions, se réserve le droit, à la majorité simple, de disqualifier les participants qui ne répondront pas à ces différents critères, ou qui adopteront un comportement anormal et mal approprié. Le jury sera seul juge de tous les litiges, et pourra éventuellement annuler, modifier ou même inverser les résultats selon la situation. Il sera enfin le seul, après délibérés, à pouvoir déclarer officiellement le vainqueur, après chaque séance, et également en fin de compétition.
3. **Silence et respect des traders** : Les arbitres et en particulier le superviseur sont en charge du calme et silence de la salle, ainsi que de demander au public le respect et la correction envers chacun des traders compétiteurs, en évitant toute manifestation bruyante et/ou désobligeante. Dans ce cadre, le Superviseur

est en droit de prendre toutes les décisions qu'il jugera utile et nécessaire, jusqu'à stopper la compétition elle-même, voire également faire évacuer la salle si le besoin s'en faisait sentir.

Dans ce même cadre, il est demandé à chaque trader de veiller à ce que ses proches, amis, famille, et membres professionnels de sa société ne manifestent pas bruyamment leur soutien, et surtout leur éventuel désaccord vis à vis d'un autre concurrent, en gardant à chaque fois une attitude professionnelle. Le comportement d'un trader participant aux Duels, qui irait visiblement et clairement à l'encontre de ce point, serait par décision du superviseur des Arbitres, susceptible de causer immédiatement et sans aucune possibilité de contestation, son exclusion et élimination sur le champ de la compétition.

4. **Auto-Arbitrage des Traders** : Outre les arbitres, et le superviseur qui contrôlent le bon déroulé de la compétition et le respect des règles, chaque trader compétiteur est en charge implicitement du respect des règles et règlement des Duels telles qu'exposées ici. A la fois pour lui-même, mais également des autres participants. S'il a connaissance d'une faute, d'une erreur, voire d'une tricherie, il se trouve dans l'obligation durant le match, d'en informer par tous les moyens possibles, et le plus rapidement possible, tous les arbitres ou superviseur les plus proches de lui, qui à leur tour prendront les décisions en conséquence.
5. **Commentaires et remarques du public** : Outre les questions directes concernant les positions et méthodes des traders, posées par des personnes du public après autorisation du superviseur, toute remarque ou commentaire relatif au déroulement de la compétition, arbitrage et non-respect du règlement, ne peuvent être faites au superviseur, qu'à la fin de chaque round et dans un délai de 30 minutes uniquement.

## VII - Rappels à ne pas oublier :

- A la fin de chaque round, chaque trader est tenu au minimum d'envoyer une **impression écran montrant son résultat et ses opérations**
- Chaque trader est tenu de prendre **au moins une position durant le round**, faute de quoi il sera disqualifié.
- A la fin de chaque round, les traders sont tenus **de vérifier et de signer les feuilles des Paperboards** tenues par les Arbitres, relatives à leurs positions.
- Au début de la compétition, et à tout moment quand l'arbitre le leur demande, les Traders sont tenus de Montrer leur Plateforme en détail, afin de permettre à l'arbitre de contrôler qu'il n'y a aucune référence de plateforme en mode Démo ou simulée.
- Au début de la compétition, et à tout moment quand l'arbitre le leur demande, les Traders sont tenus d'expliquer à l'arbitre où se trouve sur l'écran la somme traitée : Au début et à la fin du round.
- Le résultat indiqué sur la plateforme, doit être conforme aux opérations listées durant la séance, et relevées sur le Paperboard signé par le trader à la fin de chaque round.

## VIII - Remise des Trophées :

1. **Nouveauté 2017 - Trophée-Médaille par round** : La médaille désignant le meilleur trader pour une catégorie d'actifs spécifique est remise durant les 15 minutes suivant le round en question.
2. **Nouveauté 2017 - Le Trophée des victoires du Trading 2017** : L'Etoile de Cristal du meilleur Trader 2017, est remis le soir même après la compétition, le vendredi 22 septembre 2017.
3. **Règles non exhaustives et toujours sujettes à modifications** : Attention, même si considérées comme complètes à ce jour, ces règles peuvent faire l'objet à tout moment de modifications ou éventuellement de compléments. Dans ce cas, les participants en seront immédiatement informés. Libre à eux de les accepter ou pas avant de commencer le tournoi. Pour être prise en compte, toute remarque devra être adressée aux organisateurs au moins une semaine avant le début de la compétition.